

DEPARTEMENT DU MORBIHAN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****COMMUNE DE CAMPENEAC****Séance du 27 Novembre 2023.**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept novembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Campénéac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil municipal de Campénéac, sous la présidence de Madame RENAUDIE Hania, Maire.

Date de Convocation : lundi 20 novembre 2023.

Présents : RENAUDIE Hania, Maire - GABARD Bruno - LE MOIGNE Nolwenn - NOEL Pierre - LARGEAU Chantal - SAVIGNE Pascal - DRAGON Sandra - JUGEL Stéven - ALIX Mathilde - MOUNIER Benoît - TRANVAUX Patrice - GRANDVALLET Chantal - DELOURME Jean-Pierre - PICARD Laurence.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Cécile WHITE ayant donné pouvoir à Stéven JUGEL - Isabelle MORIN-DIEGO ayant donné pouvoir à Chantal LARGEAU - Jérémy MAHIEUX ayant donné pouvoir à Pascal SAVIGNE - Stéphane DENIS ayant donné pouvoir à Laurence PICARD.

Absente non excusée : ARGENTE Luce

Secrétaire de séance : Madame Sandra DRAGON.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 18

Délibération n°2023/78

Objet : Décision modificative n°2.

Monsieur Gabard informe le Conseil municipal qu'afin de pouvoir passer les écritures relatives aux amortissements, il est nécessaire d'effectuer une opération d'ordre budgétaire pour intégrer les Études (C/203) au compte de travaux (c/23). Elles augmentent ainsi la valeur du bien. Cette opération rend par ailleurs les dépenses éligibles au FCTVA.

SECTION INVESTISSEMENT**DEPENSES**

Chapitre	Article	Libellé	Montant
41	2313	Travaux en cours	40 300.00
TOTAL Chapitre 041			40 300.00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT			40 300.00

RECETTES

Chapitre	Article	Libellé	Montant
41	2031	Frais d'études	40 000.00
41	2033	Frais d'insertion	300.00
TOTAL Chapitre 041			40 300.00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT			40 300.00

Monsieur Gabard informe également qu'une décision modificative est au budget 2023 pour le chapitre 012 de la section de fonctionnement sont insuffisants.

SECTION FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Libellé	Montant
12	6411	Personnel titulaire	10 000.00
12	64131	Personnel non titulaire	5 000.00
TOTAL Chapitre 012			15 000.00
22		Dépenses imprévues	-15 000.00
TOTAL Chapitre 22			-15 000.00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT			0.00

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède à un vote donnant les résultats suivants :

Présents : 14

Pour : 17

Majorité absolue : 9

Votants : 18

Contre : 0

Suffrages exprimés : 17

Abstention : 1

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal, avec 17 voix pour et une abstention :

- **Adopte** les deux modifications présentées ci-avant.
- **Autorise** Madame Le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette modification.

Pour copie conforme,

Madame Hania RENAUDIE,
Maire.

Madame Sandra DRAGON,
Secrétaire de séance.

